

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 jusqu'au point 10, 35 à partir du point 11.

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 40 jusqu'au point 10, 41 à partir du point 11.

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, , Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine (arrivée au point numéro 11)

Absents excusés :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à Mme DERONNE Véronique,
M. DELABRE Aimé, procuration à M. VANECCLOO Serge,
Mme DUHAYON Monique, procuration à M. FICHEUX Bruno
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude,

Absents :

Mme LORPHELIN Martine,
Mme VILLE Augustine, jusqu'au point 10.

Secrétaire de séance :

M. DELVALLE Jean.

Délibération 2022D160 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – subvention aux TPE en développement – EURL Acquette sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération 2022D029 du 24 février 2022 actant le renouvellement d'une aide financière destinée aux TPE en développement sur le territoire de la CCFL,
 Vu l'accord du Conseil Régional en date du 19 mai 2022,

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL Acquette, créée le 1er janvier 2013. Cette société, dirigée par Monsieur Sylvain Acquette, est spécialisée dans la boucherie, charcuterie, traiteur et se situe 58 Route de Béthune à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	622 280 €	803 488 €	880 617 €
Résultat	36 611 €	16 590 €	51 196 €
Capacité d'Autofinancement	63 532 €	70 562 €	99 155 €

L'EURL Acquette embauche 5 personnes et prévoit de créer 2 nouveaux emplois CDI à partir du mois de novembre 2022, l'ouverture de la boucherie est prévue le 1er novembre 2022. L'investissement permettra la création d'un espace vin fin, épicerie fine et fromage dans le magasin, un espace de vente plus important et une structure plus adaptée au fonctionnement de la société et à la demande des clients. Le déménagement et l'agrandissement du bâtiment permettront à l'EURL Acquette d'avoir un meilleur emplacement face au parking du centre-ville et face aux écoles. Il aura plus de parking et un accès PMR. Le montant total des investissements s'élève à 641 870 €.

Dans ce contexte-là, il est prévu à la suite du déménagement et de l'agrandissement, un aménagement intérieur et extérieur, une pose de menuiseries, climatisation, porte automatique, second œuvre et un aménagement de l'espace de vente.

	Montant HT
Menuiseries – Foucault	23 088.16 €
Meubles de travail, meuble mural réfrigéré, comptoir, meuble avec réserve réfrigérée, meuble à vin, éclairages	196 417.00 €
Ensemble de panneaux / doublages et portes, ensemble d'équipements frigorifiques, rail aérien, section de pesage	202 992.00 €
Climatisation	5 407.00 €
TOTAL	427 904.16 €

Avec une subvention fixée à 30% du montant des investissements éligibles compris entre 5 000€ et 30 000€, et un plafond d'aide à 9 000€. L'aide CCFL pourrait être d'un montant maximum de 9 000 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 9 000 € maximum à l'EURL Acquette,
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EURL Acquette et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

